

Homologation des véhicules N1

De nombreux articles de presse sont publiés sur l'homologation des véhicules N1. Tantôt pour expliquer cette nouvelle réglementation européenne, tantôt pour promouvoir les économies réalisables, certains préviennent de l'absence de position de l'administration fiscale et des risques encourus. Ce dossier tente d'en faire la synthèse et vous présente « Simul'Auto », le logiciel de simulation d'acquisition d'un véhicule adapté à l'homologation N1.

Réglementation N1 – Du nouveau pour les véhicules de tourisme...

Bien que passée inaperçue lors de sa publication l'an dernier, cette réglementation N1 présente de véritables avantages lors de l'acquisition de certains types de véhicules. Certains diront même que le « Segment N1 » est une révolution dans le domaine de l'automobile.

L'homologation N1 est issue de la directive européenne 2007/46/CE du 5 septembre 2007 « établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur ». Elle offre aux constructeurs automobiles la possibilité d'homologuer des Véhicules Particuliers (VP) en Véhicules Utilitaires (VU) et de bénéficier des principaux avantages alloués habituellement aux VU.

Bien que datant de 2007, cette nouvelle réglementation est applicable depuis le 1er mai 2009, date de sa transposition dans le droit français par l'arrêté du 4 mai 2009. Tous les professionnels attendaient d'éventuelles précisions dans la loi de finance 2010 avant d'agir et notamment les loueurs ; aucune mention n'a été portée, permettant de fait l'application en l'état de cette réglementation européenne.

Ce qui change !

Les véhicules N1 bénéficient :

- De l'exonération du malus,
- De l'exonération de la TVS (Taxe sur les véhicules de société),
- Du dé plafonnement des amortissements déductibles,
- De la déductibilité intégrale de la redevance de location pour les véhicules en crédit bail ou location longue durée,
- D'une réduction du coût de la carte grise au titre de la catégorie VU.

DOSSIER THEMATIQUE N° 8

Homologation des véhicules N1

SOMMAIRE :

Réglementation N1 – Du nouveau pour les véhicules de tourisme...

Ce qui change !

Les contreparties

Ce qui ne change pas !

Prudence, l'administration fiscale ne s'est pas encore positionnée

-

Le marché de l'automobile réagit de manière très réactive...

Les constructeurs proposent de plus en plus de véhicules

Les constructeurs communiquent...

Simul'Auto, un logiciel pour optimiser l'acquisition d'un véhicule adapté à l'homologation N1

Un exemple de simulation avec Simul'Auto

-

Conclusion

Le Club de Gestion

Les contreparties

En contrepartie, les détenteurs de véhicules N1 doivent accepter :

- Une carte grise estampillée « VU » à vie,
- Un contrôle technique annuel à partir de la 4ème année,
- L'application d'une plaque tare sur le véhicule,
- Un coût d'assurance plus élevé au titre d'un véhicule utilitaire.

Ce qui ne change pas !

Certaines réglementations particulières aux véhicules de tourisme ne changent pas :

- La TVA sur le prix d'acquisition non déductible,
- Les règles de déduction de TVA sur les carburants applicables aux véhicules particuliers,
- L'application et les règles de calcul de l'avantage en nature.

Prudence, l'administration fiscale ne s'est pas encore positionnée

Si certains ont d'ores et déjà franchi le cap et acquis des véhicules N1, d'autres chefs d'entreprises hésitent, au même titre que certains fiscalistes tant que Bercy ne se positionne pas officiellement sur cette nouvelle réglementation.

Si les craintes ou les freins à l'acquisition sont justifiés, il ne faut pas, selon certains avocats consultés par le site [leasing-automobile](http://leasing-automobile.com), tenir des propos trop alarmistes et précisent que :

- Bercy a été saisi de la question mais ne s'est pas encore prononcé sur la pérennité de ces solutions ;
- Toute révision de la position de Bercy aura des conséquences pour la suite de ces solutions mais le risque de rétroactivité de la mesure semble exclu ;
- "A ce jour, l'administration fiscale n'a pris position sur ce point et la législation en vigueur est applicable" peut-on lire dans un courrier que nous a adressé l'administration fiscale.
- Une autre crainte provient de la définition même des véhicules N1. En effet, ceux-ci sont destinés au transport de marchandises. Or, il est probable que la plupart des véhicules de type N1 mis en circulation ne sera pas destinée à cet usage. L'administration fiscale ne risque-t-elle donc pas de leur appliquer la fiscalité relative aux VP dont l'usage n'est pas le transport de marchandises ? Selon les avocats consultés, le risque

DOSSIER THEMATIQUE N° 8

Homologation des véhicules N1

LES PROCHAINS DOSSIERS THEMATIQUES :



DT9 – La Facturation

E-BOOK :



EB1 – Facturation : les
mentions obligatoires

Le Club de Gestion

est très faible, l'assujettissement à la fiscalité des véhicules particuliers dépendant des caractéristiques figurant sur la Carte Grise indépendamment de l'utilisation que déclare en faire la société.

Le marché de l'automobile réagit de manière très réactive...

Les constructeurs proposent de plus en plus de véhicules

Renault a tiré le premier dès 2009 en profitant d'un vide juridico-fiscal français et poursuit ses homologations en 2010 avec les modèles : nouveaux Scénic et Grand Scénic, Mégane et Mégane Estate, Kangoo, Trafic et Laguna Estate.

PSA a rapidement réagi, tant chez Peugeot que chez Citroën. Le constructeur propose aujourd'hui ces modèles homologués : Citroën C4 Picasso ou C5 Tourer, Peugeot 3008, 5008 ou 407 SW.

Bien évidemment, les grands constructeurs allemands homologuent eux-aussi leurs gammes. Audi propose son Q7, et ses A6 Avant et Allroad. BMW homologue ses X5 et X6. Porsche propose son Cayenne et Volkswagen a homologué son Touran pour n'en citer que les principaux...

Les constructeurs communiquent...

Sur le lien « Renault entreprise » du site www.renault.fr, voici l'accroche commerciale proposée ; du couteau suisse à la réglementation N1 pour obtenir des avantages fiscaux, il n'y a qu'un pas !



Cliquez sur l'image et vous voilà sur la page « Gamme pro (N1) » avec :

- Le rappel des règles afférentes aux véhicules N1,
- Le tableau des économies potentielles :

DOSSIER THEMATIQUE N° 8

Homologation des véhicules N1

LES PRECEDENTS DOSSIERS THEMATIQUES :



DT7 – L'affacturage



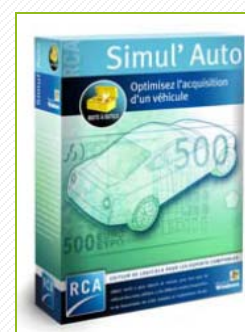
DT6 – Le seuil de rentabilité

Le Club de Gestion

DOSSIER THEMATIQUE N° 8

Homologation des véhicules N1

SIMUL'AUTO :



Optimisez l'acquisition d'un véhicule de tourisme ou d'un utilitaire avec le logiciel Simul' Auto.

Pour chaque mode de financement, Simul' Auto calcule le coût de revient du véhicule en intégrant l'ensemble des coûts d'acquisition (amortissement, intérêts d'emprunt, carburant, assurance, entretien et toutes les taxes afférentes au véhicule) avec la possibilité de planifier la revente prévisible du véhicule.

[Télécharger le logiciel](#)

UN AVANTAGE DIFFÉRENT SELON LE VÉHICULE

Version	CO ₂	TVS /an	TVS annuelle et impact amortissement VU annuel			
			Gain 1an	Gain 2ans	Gain 3ans	Gain 4ans
Nouveau Grand Scenic 5 places Carminat dCi 130	149 Neutre	1 490 €	2 135 €	4 270 €	6 405 €	8 540 €
Laguna Estate Carminat dCi 150 CV FAP BVM	140 Neutre	700 €	1 704 €	3 408 €	5 112 €	6 816 €
Espace Alyum dCi 150 CV FAP BVA6	217 Malus 1 600 €	3 689 €	7 889 €	14 177 €	20 466 €	26 755 €

La TVS, normalement applicable sur les VP est payée annuellement. Plus votre contrat est long, plus un véhicule de la gamme PRO permet à votre client d'économiser !

Pour certains véhicules à faibles émissions de CO₂, le bonus est plus important que la TVS. La version PRO (N1) n'est donc rentable qu'à partir de 2 ans de contrat.

Simul'Auto, un logiciel pour optimiser l'acquisition d'un véhicule adapté à l'homologation N1

Simul'Auto propose une étude complète pour optimiser l'acquisition d'un véhicule de tourisme ou d'un utilitaire.

Pour chaque mode d'acquisition (personnelle ou par l'entreprise) et chaque mode de financement (emprunt, crédit-bail ou location longue durée), Simul' Auto calcule le coût de revient du véhicule en intégrant l'ensemble des coûts d'acquisition (amortissement, intérêts d'emprunt, carburant, assurance, entretien et toutes les taxes afférentes au véhicule) avec la possibilité de planifier la revente prévisible du véhicule.

Simul' Auto présente également et de façon simple, les avantages et les inconvénients du mode d'acquisition et de financement retenu, ainsi que l'optimisation fiscale.

Un rapport WORD et un diaporama pédagogique formalisent l'étude et met en valeur les économies réalisables.

Avec cette nouvelle version, Simul'Auto s'adapte aux véhicules N1. Il intègre toutes les règles fiscales applicables à cette nouvelle catégorie de véhicules et le précise dans ses états de restitution.

Un exemple de simulation avec Simul'Auto

Pour illustrer ce dossier, voici une simulation parallèle du même véhicule : Audi Q7, Ambition Luxe 5 places V6 3.0 TDI Quattro Tiptronic, d'une valeur de 60 700 €.

Le Club de Gestion

Ce véhicule est affecté à un dirigeant fiscalisé dans la tranche marginale à 40%. Il effectue 25 000 km professionnels et 10 000 km personnels. L'hypothèse retient l'immobilisation du véhicule à l'actif du bilan, financé par emprunt au taux de 5% sur 60 mois. L'entretien et l'assurance du véhicule sont respectivement évalués à 3 000 et 1 500 €.

Acquisition classique

Synthèse :

Coût	Pour l'entreprise	Pour l'utilisateur	Au global	Choix
Immobilisation dans l'entreprise	101 748	14 006	115 754	←
Location LD dans l'entreprise	104 785	13 072	117 857	
Location OA dans l'entreprise	103 163	14 745	117 908	

Détail des calculs :

Immobilisation dans l'entreprise	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Cumul
Immobilisation du véhicule dans l'entreprise						
Amortissement	12 140	12 140	12 140	12 140	12 140	60 700
Intérêts d'emprunt	2 786	2 227	1 636	1 017	367	8 033
Carburant - Récupération de 80% de la TVA	3 138	3 201	3 265	3 331	3 397	16 333
Entretien et réparation	3 000	3 060	3 121	3 184	3 247	15 612
Assurance	1 500	1 530	1 561	1 592	1 624	7 806
Carte grise	500	0	0	0	0	500
Ecopastille : Malus écologique	750	0	0	0	0	750
Incidence de la taxe professionnelle	1 632	1 632	1 632	1 632	1 632	8 158
Taxe sur véhicules de société	2 925	2 925	2 925	2 925	2 925	14 625
Charges patronales sur avantages en nature	2 260	2 278	2 296	2 314	2 332	11 480
Revente du véhicule la 5ème année	0	0	0	0	-19 890	-19 890
Economie d'IS	-6 408	-5 862	-5 723	-5 576	1 210	-22 359
Coût pour l'entreprise	24 223	23 131	22 852	22 558	8 984	101 748
Soit au km	0,69	0,66	0,65	0,64	0,26	0,58

Acquisition avec une homologation N1

Synthèse :

Coût	Pour l'entreprise	Pour l'utilisateur	Au global	Choix
Immobilisation dans l'entreprise	72 492	14 006	86 497	←
Location LD dans l'entreprise	76 029	13 072	89 100	
Location OA dans l'entreprise	74 407	14 745	89 151	

Détail des calculs :

Immobilisation dans l'entreprise	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Cumul
Immobilisation du véhicule dans l'entreprise						
Amortissement	12 140	12 140	12 140	12 140	12 140	60 700
Intérêts d'emprunt	2 786	2 227	1 636	1 017	367	8 033
Carburant - Récupération de 80% de la TVA	3 138	3 201	3 265	3 331	3 397	16 333
Entretien et réparation	3 000	3 060	3 121	3 184	3 247	15 612
Assurance	1 500	1 530	1 561	1 592	1 624	7 806
Carte grise	500	0	0	0	0	500
Incidence de la taxe professionnelle	1 632	1 632	1 632	1 632	1 632	8 158
Charges patronales sur avantages en nature	2 260	2 278	2 296	2 314	2 332	11 480
Revente du véhicule la 5ème année	0	0	0	0	-19 890	-19 890
Economie d'IS	-8 985	-8 888	-8 549	-8 402	-1 616	-36 240
Coût pour l'entreprise	17 972	17 379	17 101	16 806	3 233	72 492
Soit au km	0,51	0,50	0,49	0,48	0,09	0,41

DOSSIER THEMATIQUE N° 8

Homologation des véhicules N1

DIAPORAMA :

Voir l'exemple complet du diaporama de Simul'Auto :

www.rca.fr/ep/dossiersa/Docs/ExempleDiaporamaSA.pdf

RAPPORT :

Voir l'exemple complet du rapport de Simul'Auto :

www.rca.fr/ep/dossiersa/Docs/ExempleRapportSA.pdf

Le Club de Gestion

Economies réalisées sur 5 ans

Libellé	Coût complet ^(*)
Acquisition classique	115 754 €
Acquisition avec homologation N1	86 497 €
Economies réalisées	29 257 €

^(*) Coût pour l'utilisateur du véhicule cumulé aux coûts de l'entreprise.

Conclusion

Bien qu'économiquement très attrayante, aucun texte ne prévoit expressément le régime fiscal applicable à cette nouvelle catégorie de véhicule. Or, sauf à vouloir promouvoir le secteur automobile encore en crise, il serait étonnant que l'Etat laisse aussi facilement échapper des ressources fiscales.

Note de réserve :

Restez très attentifs aux évolutions législatives à prévoir et faites-vous conseiller par vos partenaires habituels (conseils, experts-comptables...). Ils disposent d'outils de simulation et de toutes les informations à jour pour vous accompagner dans ce type d'investissement.



Jean-François OILLIC
Le Club de Gestion
Jf.oillic@gmail.com

ABONNEMENT :

Vous n'êtes pas abonné aux dossiers du **Club de Gestion**, abonnez-vous gratuitement par mail :

abonnement@club-gestion.fr

Pour recevoir tous les dossiers dès leur parution.

DOSSIER THEMATIQUE N° 8

Homologation des véhicules N1

COMMENTAIRES :

Pour lire les commentaires publiés et commentez cet article à votre tour :

[Cliquez ici](#)

CONTACTS :

Retrouvez tous les dossiers thématiques sur www.club-gestion.fr dans la rubrique « Dossiers thématiques ».

Pour toute information complémentaire sur cet article ou sur le Club de Gestion, contactez-nous par mail :

contact@club-gestion.fr